
*Pour le SNPTES-UNSA, la santé et la sécurité des personnels
doivent demeurer des priorités absolues !*

Comme chaque année, en cette période automnale, le ministère réunit sa formation spécialisée en santé sécurité au travail (ex CHSCT ministériel).

Ainsi, le 9 novembre, l'autorité ministérielle a profité de cette réunion pour présenter à la formation spécialisée, trois bilans :

- un premier sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ;
- un deuxième sur la santé et la sécurité au travail ;
- un troisième sur le handicap.

Les membres du SNPTES qui composent la formation spécialisée ministérielle (F3SCTM) ont ainsi demandé :

- **que le fichier brut des établissements ayant répondu leur soit communiqué**, ainsi que la liste des établissements restés silencieux à cette demande ministérielle (c'est malheureusement le cas pour certaines directions...) ;
- **que les membres des F3SCT (ex CHSCT) ou CSA de chaque établissement disposent aussi des bilans transmis à l'autorité ministérielle** afin qu'ils contribuent notamment à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PARP) ;
- **que les points de faiblesses récurrents constatés dans certains établissements soient portés aux Orientations stratégiques ministérielles (OSM).**

Pour le SNPTES, ces orientations doivent être mieux accompagnées par les Inspecteurs santé sécurité au travail (ISST) puis par le Ministère afin qu'elles ne se réduisent pas à de simples orientations ou à des vœux pieux que les établissements ne jugent pas dignes d'intérêt.

Enfin, de plus en plus de médecins alertent sur la santé mentale des agents en pointant la hausse des arrêts de travail liés à des pathologies psychiques. **Le SNPTES exige que la prévention de la santé mentale soit une priorité de nos établissements** qui doivent s'adapter avant que la situation ne s'aggrave. Cette exigence doit aussi se décliner pour les étudiantes et étudiants.

Pour le SNPTES, un environnement de travail sûr et sain se construit sur la base d'un dialogue social nourri qui associe, impérativement, les représentants et représentantes des personnels, acteurs et actrices essentiels de la prévention en santé et sécurité au travail.

Choisy-le-Roi, le 10 novembre 2023